



3L COMPTA
1 Rue des Rolliers
30820 CAVEIRAC
951 414 689 RCS NÎMES

RAPPORT DU
COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE 3L COMPTA,
DE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Articles L.223-43 & L.224-3 du Code de Commerce



À l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime de l'associé, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 font apparaître un total bilan d'un montant de 426 642 euros. A l'actif, ce bilan est principalement composé de créances clients pour 426 000 euros, d'autres créances pour 195 euros, et de disponibilités pour 447 euros.
- Le passif du bilan au 31 décembre 2024 se compose principalement de dettes fiscales et sociales pour 71 000 euros.
- Il n'a pas été constaté de provision pour la situation intermédiaire au 21 janvier 2026.
- Pour la situation intermédiaire au 21 janvier 2026, la société 3L COMPTA a réalisé un chiffre d'affaires de 720 000 euros.
- La situation intermédiaire au 21 janvier 2026 montre un résultat bénéficiaire de 278 923 euros, ce qui amène les capitaux propres de la société à 279 874 euros. Ainsi, la situation intermédiaire laisse apparaître que les capitaux propres sont supérieurs au capital social de la société d'un montant de 1 000 euros.



2. Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit des associés ou des tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Jean-de-Védas,
Le 23 janvier 2026

AAM MEDITERRANEE
Commissaire à la Transformation

Signé par :

BAF85A7EB9EE43A...

Jean-Paul LACOMBE
Associé